

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
FL/VS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

SERVICE DES FINANCES

- 1- Débat d'orientations budgétaires 2018

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 2- Créations de postes
- 3- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion
- 4- Prise en charge d'amendes pour non-dénonciation d'auteurs d'infractions au code de la route

SERVICE CULTUREL

- 5- Tarif unique pour le billet de cinéma pendant le mois de janvier 2018 à l'occasion de l'ouverture de l'Espace Bernard MANTIENNE

SERVICES TECHNIQUES

- 6- Satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier - Paul Fort - Bois Lorient : validation de l'Avant Projet Définitif (APD), autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour déposer une demande de permis de construire et de travaux dans un établissement recevant du public (ERP), et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 7- Habilitation de Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'entretien des espaces verts de la ville
- 8- Construction de l'espace Bernard MANTIENNE : autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour les avenants en plus et moins values

SERVICE PÔLE SOLIDARITES

- 9- Transfert de l'autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Verrières-le-Buisson (43 places) à l'association TRIADE 91

DÉCISIONS DU MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAF, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LARNICOL à M. JOLY
M. DERBANNE à Mme LEGOFF
M. LEFEVRE à M. DOSSMANN
Mme BARBET à Mme FOUCAULT
M. HULIN à M. FOURNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h48 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

M. le Maire : Chers collègues bonsoir. Mesdames et Messieurs, merci de votre présence nombreuse, c'est bien agréable de vous avoir ici présents. Je demande à Caroline FOUCAULT de faire l'appel nominal.

- Appel nominal fait Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

A l'appel de son nom, Madame GIRI fait l'intervention suivante :

« En effet, ce n'est un secret pour personne que je suis l'épouse de Monsieur YAHIEL, ce dont je suis très fière, mais j'ai aussi une vie personnelle et une vie professionnelle, je suis Isabelle GIRI et je vous prierai d'utiliser ce nom-là, c'est Madame Isabelle GIRI qui est présente. »

- Nomination du secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait lecture par Monsieur le Maire des événements et cérémonies survenus pendant l'intersession et à venir prochainement sur la commune.

DÉCES

- Madame Annie BERTHET, épouse de Monsieur Victor BERTHET, ancien Président de l'association du Petit Vaupéreau et actuel Trésorier général du TUVB est décédée le 22 octobre dernier à l'âge de 72 ans.
- Monsieur Guy TINGRY, ancien Conseiller municipal est décédé le 25 octobre dans sa 89^e année.
- Madame VICOONE est décédée le 5 novembre
- Madame Marjorie CAUSSE, directrice de la résidence la Fontaine ARPAVIE est décédée le 11 novembre dans sa 45^e année.

REMERCIEMENTS

- Guylaine QUEAU, secrétaire du Comité du Secours Populaire de Verrières remercie Monsieur le Maire et l'ensemble de Conseil municipal pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 5 327 € en faveur des sinistrés de l'ouragan IRMA
- Madame MARIANNE de la pharmacie Marianne remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour le prêt de la salle 309 à Vaillant le 13 septembre dernier pour une réunion de coordination entre l'ARS et le CCAS pour la création de la « MSVLB » (Maison de Santé hors les murs de Verrières-le-Buisson). Elle remercie également Mme JAMPOLSKY pour sa présence.
- L'équipe d'organisation du Techni'Trail remercie Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil municipal ainsi que les services municipaux pour l'organisation de sa 1^{ère} course dans le bois de Verrières le 1^{er} octobre dernier.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Vendredi 29 septembre

- Conférence ciné-concert, Médiathèque A. Malraux

Dimanche 1^{er} octobre

- Semaine Bleue : Repas des Anciens - Espace Jean Mermoz
- Course du Team Trail Explorer au Bois de Verrières

Lundi 2 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Semaine Bleue : après midi musical – Résidence ARPAVIE

Mardi 3 octobre

- Semaine Bleue : exposition La tapisserie de Léon – Maison Léon Maugé

Du mardi 3 au dimanche 15 octobre

- Fête de la Science : Exposition Cap sur les Ondes – Maison Vaillant salle 305

Mercredi 4 octobre

- Semaine Bleue : Repas convivial CCAS – Villa Sainte-Christine
- Semaine Bleue : Tournoi de pétanque intergénérationnel – Espace Jean Mermoz
- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Jeudi 5 octobre

- Semaine Bleue : chant lyrique – résidence Paul Gauguin

Vendredi 6 octobre

- Semaine Bleue : orgue de barbarie – Résidence le Bois

Samedi 7 octobre

- Marché d'artisanat d'art – Centre Ville
- Accueil des nouveaux Verriérois – Hôtel de ville et Moulin de Grais
- Atelier multimédia – Médiathèque La Potinière
- Semaine Bleue : au son d'une harpe - résidence Saint-Charles

Dimanche 8 octobre

- Trophée de la ville au Golf – Golf de Verrières-le-Buisson

Lundi 9 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 11 octobre

- Atelier CCAS : jeux de société et Arts plastiques – Villa Sainte Christine
- Atelier pop up - Centre A. Malraux

Jeudi 12 octobre

- Sortie Nature CCAS – Balade en bord de Bièvre

Vendredi 13 octobre

- Fête de la Science : Conférence Onde et santé – Médiathèque A. Malraux

Samedi 14 octobre

- Après-midi nature – Arboretum municipal
- Fête de la science : Concours de recette – Villa Sainte Christine
- Fête de la Science : A l'écoute des ondes – Moulin de Grais

Dimanche 15 octobre

- Journée évolution Basic Jazz – Espace Jean Mermoz
- Atelier de plantation Haie Magique – Ru des Godets
- Au Grais des musiques : duo de harpes – Moulin de Grais

Lundi 16 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mardi 7 octobre

- Cross des écoles – Parc de la Noisette

Du mercredi 18 au jeudi 19 octobre

- Bourse aux vêtements du Club ABC – Centre A. Malraux

Jeudi 19 octobre

- Sortie CCAS – Musée d'Orsay à Paris

Vendredi 20 octobre

- Un auteur à la médiathèque : Antoine Choplin – Médiathèque A. Malraux

Mardi 31 octobre

- Halloween : la marche des monstres – Espaces Jeunes

Du samedi 4 au dimanche 5 novembre

- Braderie du Secours Populaire – Centre Saint-André

Lundi 6 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 8 novembre

- Repas à thème CCAS : Mexique – Villa sainte-Christine

- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Samedi 11 novembre

- Cérémonie commémorative avec remise des diplômes de la médaille du travail et remise de la légion d'honneur à Monsieur Vilain – Villa Sainte-Christine

Dimanche 12 octobre

- Musicales en Haute Bièvre : hommage à Django Reinhardt – Moulin de Grais

- Marché aux puces des enfants de V2i – Centre André Malraux

Lundi 13 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 15 novembre

- Contes : Méli-mélo de la tête aux pieds– Centre A. Malraux

Jeudi 16 novembre

- Sortie CCAS : Muséum National d'Histoire Naturelle

- Fête du Beaujolais Nouveau du Club ABC – Moulin de Grais

Du vendredi 17 novembre au dimanche 10 décembre

- Exposition La science de l'Art – Orangerie, Espace Tourlière

Samedi 18 novembre

- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux

Du samedi 18 au dimanche 19 novembre

- Inter-danses de l'Essonne par Basic Jazz – Espace Jean Mermoz

Dimanche 19 novembre

- Lecture-Brunch : le risque – Moulin de Grais

Lundi 20 novembre

- Connaissance du monde : Cuba – Maison Vaillant
- Conseil municipal – Hôtel de Ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mercredi 22 novembre**

- Atelier du CCAS : Jeux de sociétés et Arts plastiques – Villa Sainte Christine
- Trajectoires, spectacle jeunes publics – Moulin de Grais

Vendredi 24 novembre

- Concert du Club ABC – Eglise Notre Dame de l'Assomption

Du vendredi 24 au dimanche 26 novembre

- Vente d'automne de la paroisse – Centre Saint-André

Samedi 25 novembre

- Mois du film documentaire : projection de Tout s'accélère – Médiathèque André Malraux

Dimanche 26 novembre

- Spectacle de Noël pour les enfants du personnel – Espace Jean Mermoz

Lundi 27 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 29 novembre

- Spectacle de Noël intergénérationnel – Espace Jean Mermoz

Jeudi 30 novembre

- Sortie nature du CCAS : collection bonzaïs – Vallée aux loups à Châtenau-Malabry

Samedi 2 décembre

- Inauguration des boîtes à livres
- Atelier multimédia – Médiathèque la Potinière

Du samedi 2 au dimanche 3 décembre

- Marché de Noël – Centre ville

Dimanche 3 décembre

- Au Grais des musiques : Sheila Jordan, l'enfant du jazz – Moulin de Grais

Lundi 4 décembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 6 décembre

- Repas à thème du CCAS : Vendée – Villa Sainte-Christine
- Conte : Caché ! par B. Glet – Centre André Malraux

Samedi 9 décembre

- Téléthon Trait d'Union / Rotary – Espace Jean Mermoz
- Atelier mixage – Centre André Malraux
- Contes : un safari Arctique – Moulin de Grais

Dimanche 10 décembre

- Prix Vedrarias Composition musicale – Moulin de Grais

Lundi 11 décembre

- Connaissance du monde : Rome – Espace Saint André

Mercredi 13 décembre

- Les raconteries – Médiathèque la Potinière

Jeudi 14 décembre

- Sortie nature du CCAS : décoration de fêtes – Arboretum

Samedi 16 décembre

- 30 ans du Strapontin – Moulin de Grais
- Goûter débat : bien vivre ensemble – Espace Jeunes
- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux

Dimanche 17 novembre

- Concert de Noël d'Arte Musica – Eglise Notre Dame de l'Assomption

Lundi 18 décembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Conseil municipal – Hôtel de ville

M. le Maire : Nous n'avons pas reçu de questions écrites, le premier dossier à l'ordre du jour est le service des finances avec le débat d'orientations budgétaires 2018.

SERVICE DES FINANCES**1 – Débat d'orientations budgétaires 2018**

(Rapporteur : M. François PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Comme vous le savez, la loi de 1992 relative à l'administration territoriale de la République rend obligatoire chaque année un débat spécifique appelé Débat d'Orientations Budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants, débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. En plus nous avons eu la loi NOTRe qui est venue s'ajouter, qui renforce cette obligation en indiquant que le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels qu'il envisage, ainsi que sur la structure de la dette que nous verrons à la fin de cette présentation.

En préambule je tiens à rappeler que le contexte budgétaire reste toujours aussi contraint aujourd'hui, notamment compte tenu de la raréfaction des ressources pour la Ville. La construction du budget 2018 pour la Ville de Verrières ne sera donc pas une nouvelle fois très facile à faire même si l'on doit reconnaître une certaine stabilité sur certains sujets, notamment les annonces du Gouvernement sur le maintien de certaines dotations au niveau de celui de 2017, ce qui est à nuancer par rapport au fait que c'est un montant global qui a été évoqué et non pas des montants bien spécifiques. Il peut y avoir des disparités malgré tout entre certains postes. D'autre part nous avons une estimation plus juste des dépenses par les services de la commune intégrant un certain nombre de nouvelles actions.

Je vous rappelle qu'on a construit un budget au fil de l'eau car il y a quand même un certain nombre de sujets en cours de discussion au niveau du Gouvernement, avec des annonces à venir qui pourraient modifier l'équilibre. De plus nous aurons - non pas aujourd'hui mais dans les jours qui viennent - à voter un budget annexe d'assainissement car la Communauté Paris-Saclay n'a pas encore repris cette compétence.

Nous allons commencer par le contexte international : l'activité économique mondiale est solide, on constate en 2017 une accélération des économies avancées, notamment aux Etats-Unis et au Japon, une reprise des économies émergentes en Inde, Russie et Brésil par notamment le recul de l'inflation ; une croissance élevée de la zone Euro qui rattrape son retard par rapport aux autres économies hors le Royaume-Uni qui est pénalisé par une consommation assez faible. Au niveau de 2018 le FMI prévoit une légère dégradation au niveau des Etats-Unis et de l'Europe mais compensée par une forte croissance d'autres zones : l'Afrique, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient.

En ce qui concerne le contexte national, nous avons une croissance qui redémarre, au troisième trimestre la croissance était de + 0,5, c'était donc très bon. On a une inflation qui se stabilise autour de 1 %, c'est assez important. Le pouvoir d'achat et la consommation par contre ralentissent, ce n'est pas forcément bon signe. Et nous avons un ralentissement sur le marché de l'emploi notamment par la baisse des emplois aidés.

Dans ce contexte nous avons retenu un certain nombre d'hypothèses de croissance à 1,7 % pour 2018, un affaiblissement de la dépense de l'État, l'objectif est de 4 milliards de dépenses supplémentaires contre 10 milliards pour 2017, de plus nous avons des dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les résidences principales qui devraient arriver. Le mécanisme est progressif jusqu'en 2020 et doit permettre à 80 % des foyers français d'être dispensés du paiement de cette taxe sous condition de ressources.

Comme vous le savez aussi, normalement le Gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près ce dégrèvement, cependant comme un certain nombre d'autres cas précédents ce genre de compensation ne résiste pas forcément dans la durée.

Engagement sur le maintien des dotations de l'État, on est parti sur le fait que la DGF serait stabilisée au niveau de celle de 2017, cependant comme je vous l'ai dit en préambule c'est un montant global, donc s'il y a des hausses sur certains postes comme la Dotation de Solidarité Rurale ou la Dotation de Solidarité Urbaine, cela viendra en déduction du montant global.

En ce qui concerne les incidences pour la commune de Verrières, nous avons une hypothèse de maintien de la DGF à 1 513 M€ et du Fonds de Péréquation

Intercommunale à 353 000 €. Il y a une nouvelle mesure qui est la limitation de la progression des dépenses des grandes collectivités territoriales à 1,2 % qui ne nous concerne pas directement mais par contre indirectement parce qu'elles nous rétrocèdent un certain nombre de subventions qui pourraient ne plus arriver. Ensuite nous avons le projet de loi de programmation des finances publiques, le PLPFP 2018-2022 qui pour l'ensemble des collectivités au-delà de 10 000 habitants envisage un encadrement du niveau d'endettement entre 11 et 13 ans, qui potentiellement pourrait venir nous contraindre pour investir sur de nouveaux projets. Je rappelle quand même que les collectivités locales représentent moins de 9 % de la dette publique globale mais représentent 70 % de l'investissement public, donc cela pourrait forcément contraindre l'investissement public.

Nous avons aussi le transfert de la compétence GEMAPI à la CPS qui se fera à partir du 1er janvier 2018, cela correspond à peu près à 200 000 €.

Nous arrivons aux recettes de fonctionnement : pour les produits des services nous avons une augmentation liée à l'ouverture de l'Espace Bernard Mantienne, on attendra des recettes associées à cet Espace, liée aussi à l'augmentation des tarifs de la commune de 2 %, et liée enfin aux tarifs des sociétés prestataires qui augmentent de façon régulière, on rétrocède sur ces tarifs une partie de cette hausse.

Sur les impôts et taxes, on évoquera une augmentation modérée de la fiscalité sur les impôts, par contre on voit une diminution de 200 000 € due à la GEMAPI.

Au niveau des dotations et participations nous avons une baisse liée à la Caisse d'Allocations Familiales et l'intégration de la DGF au même montant qu'en 2017.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 5 733 M€, elles sont en augmentation d'environ 400 000 €, c'est lié aussi à l'ouverture de l'Espace Bernard Mantienne, c'est très difficile d'avoir un estimé de ce que vont coûter les frais de fonctionnement de cet Espace en termes de fluides, d'électricité, de chauffage, personnel, eau, nettoyage, etc.

Au niveau des charges de personnel, nous avons le transfert des personnes du SSIAD à une association, c'est donc du moins.

On a beaucoup de difficultés à recruter un certain nombre de personnels sur des postes qualifiés ou des postes à responsabilités, notamment sur les marchés publics ou les finances, ce sont des postes qui sont vacants.

Nous avons par ailleurs toujours une gestion maîtrisée des ressources humaines.

Concernant le FPIC, on a intégré le même montant que l'année précédente, à ceci s'ajoute la loi SRU pour 120 000 €, cela concerne le quota des logements sociaux qui n'est pas atteint.

Les autres charges de gestion courante connaissent une évolution de 200 000 €, c'est lié au transfert du GEMAPI dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est un moins d'un côté et un plus de l'autre, cela n'a pas d'impact sur le budget au global.

Au niveau des intérêts d'emprunts, grâce à une bonne maîtrise de nos budgets on a eu très peu recours à l'emprunt ces dernières années, ce qui fait qu'on a des intérêts d'emprunts en baisse cette année malgré un emprunt encore contracté il y a un an.

Les dotations aux amortissements augmentent légèrement, 12 000 €, ce n'est pas vraiment un sujet.

En conclusion le budget communal reste stable et permet de dégager des marges qui sont toutefois extrêmement faibles autour de 167 000 €, en forte baisse par rapport aux années précédentes. C'est là qu'on a une petite alerte qu'il faudra prendre en compte.

Au niveau du ratio DRH, en gros le montant des frais de personnel est légèrement en baisse sachant que le budget global est légèrement en hausse, donc le ratio des frais de personnel sur le budget global est en diminution.

Tout cela pour arriver à l'équilibre de la section de fonctionnement avec un budget qui dégage 167 000 € d'autofinancement, donc en forte baisse, sachant que les hypothèses sont le maintien de la DGF et du FPIC et une hausse modérée des tarifs municipaux.

Je passe aux investissements : les postes de recettes d'investissement sont toujours les mêmes : les dotations aux amortissements : 1 527 M€ ; le FCTVA pour 860 000 €, il est en forte hausse car il est calculé sur les investissements de l'année N-2, or ils ont été assez élevés avec Le Colombier notamment.

Ensuite nous avons des taxes d'aménagement qui sont reconduites pour le même montant que l'année précédente, 200 000 €.

Des subventions diverses pour 125 000 € pour l'achat d'un second projecteur numérique.

Et 600 000 € reconductibles par la CPS sur six ans pour des travaux d'opérations de voirie à réaliser avec un certain nombre de contraintes associées. Le tout fait 745 000 €.

Au total les recettes d'investissement s'élèvent à 3 326 M€ hors emprunt d'équilibre et affectation du résultat qui seront appelés lors du Compte Administratif 2017.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles vont s'élever à 12 772 M€, la première des dépenses d'investissement est le remboursement du capital de la dette pour 1 585 M€, les autres sont de 11,5 M€ réparties ainsi : 7 819 M€ pour tout ce qui est bâtiments, notamment la restauration scolaire David Régnier-Paul Fort pour 3 320 M€ ; la restauration de l'église pour 1,196 M€ environ ; les frais d'études pour le centre André Malraux pour 2,1 M€ ; et des travaux d'accessibilité à hauteur de 424 000 €. Ensuite des travaux de voirie pour 1,861 M€ ainsi que l'électrification, les enfouissements de réseaux, etc. 402 000 € pour l'environnement dont 200 000 pour le plan Parcs ; 190 000 € pour les services culturels ; 122 000 € pour l'informatique et 105 000 € pour le sport.

Comme vous le savez sûrement, pour les opérations d'investissement sur les bâtiments, la réglementation impose d'inscrire la totalité des montants de chaque opération, et ces dépenses se font au fur et à mesure au fil de l'eau, on inscrit par exemple 7,8 M€ pour les bâtiments, ce n'est pas ce que l'on va forcément dépenser l'année prochaine, il y aura des travaux qui resteront à réaliser et qui seront transférés sur les années suivantes. C'est une petite gymnastique qu'il faudra connaître.

On arrive à l'équilibre en contractant un l'emprunt de 9 M€ hors excédent de fonctionnement et hors subventions éventuelles que l'on pourrait avoir. Tout à l'heure j'ai parlé des subventions à 745 000 €, ce sont celles qui ont déjà été notifiées, on ne peut pas intégrer au budget des subventions non notifiées, il y en aura probablement dans l'année qui vont arriver, on les notifiera au fur et à mesure. Voilà pour le budget d'investissement.

Ensuite comme le demande la loi NOTRe nous avons une information sur la dette. La dette aujourd'hui se présente ainsi : les annuités ont légèrement baissé cette année, on a eu un recours à un emprunt en 2016 pour 3,2 M€, avec un taux de 0,67 % sur 15 ans, c'est excellent comme taux. Et depuis on n'a pas contracté d'autres emprunts, globalement notre Ville est assez peu endettée, on peut répartir potentiellement sur d'autres investissements et sur d'autres emprunts.

Au niveau de la masse budgétaire l'exercice de prospective est assez difficile, on est obligé de faire pas mal d'hypothèses sur l'évolution des différents postes, on a pris en compte un effectif constant pour le personnel sachant que mécaniquement il y a 2 % d'augmentation du fait d'une part du Glissement Vieillesse Technicité des agents, d'autre part d'une augmentation des charges patronales.

Les recettes de fonctionnement ont été étudiées avec une augmentation de 2 % d'impôt incluant des hausses annuelles des valeurs locatives décidées par la loi de finances.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont été évaluées à environ 28 M€ sur la période 2014-2019 conformément au programme sur lequel a été élu le conseil municipal.

Voilà ce que je voulais vous dire pour ce débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire : Merci beaucoup pour toutes ces précisions. Est-ce qu'il y a des questions et des interventions ?

M. YAHIEL : Merci de cette présentation. Quelques remarques d'ordre général et on aura des éléments particuliers dans la discussion, notamment avec Baptiste.

Sur un plan général, on en est au débat des orientations budgétaires, donc on n'est pas encore dans le budget, il apparaît dans les chiffres et on s'en félicite aussi de ce côté de la table que la situation de la commune est saine et plutôt positive et qu'elle est même sans doute encore plus saine qu'elle ne le pense elle-même puisque dans les hypothèses macro-économiques qui nous sont décrites au début du document, il y a la reprise selon des études officielles et des projections financières ; il manque néanmoins un petit point sur l'emploi parce que la réalité de l'emploi, ce n'est pas simplement que le chômage commence à baisser, il était temps, mais que la masse salariale augmente très fortement, ce qui développe des recettes sociales de l'ordre de 3 % par an, ce qui ne s'était pas vu depuis 15 ans, et probablement aussi un peu des recettes fiscales. Alors on n'y est pour rien mais cela fait partie des tendances qui font qu'il n'est pas improbable que les prévisions qui sont là soient dépassées, on ne peut que s'en féliciter.

L'élément d'alerte qui a été indiqué juste à la fin de la présentation concerne l'autofinancement. L'autofinancement semble diminuer mais tout laisse paraître que nous sommes dans une année de transition et en plus, en 2017 on a remboursé un emprunt de 3,2 M€ contracté en 2007 qui a fait peser conjoncturellement sur les comptes de la Ville un poids qu'elle ne supportera pas sans doute par la suite. La meilleure preuve est que vous envisagez - et ce sera sans doute redit et souligné par d'autres - un redémarrage assez sensible des dépenses d'équipement et de l'endettement puisqu'on aura un endettement de 20 M€ en 2020, et 2020 évoque des calendriers qui ne seront pas exclusivement budgétaires, tout cela est tout à fait naturel.

Toujours sur la robustesse de la santé de la Ville, ce qui apparaît, c'est que les mauvaises nouvelles se stabilisent puisque la réduction de la DGF et le fonds de péréquation, le FPIC, sont enregistrés à des niveaux stables par rapport à 2017. Cela veut dire que là où en 2017 on avait vécu un point de passage un peu compliqué, ce ne sera plus le cas sur ces deux sujets-là en 2018.

On a des recettes qui se portent bien, indépendamment de la réforme de la taxe professionnelle puisqu'on a notamment des recettes – et c'est très bien ainsi – issues de la construction et du redémarrage du centre Bernard Mantiene, et on a des dépenses stables voire même en légère diminution.

Tout cela pour dire que nous revenons là à des sujets que nous abordons assez régulièrement pour ce qui concerne notre groupe, il ne nous paraissait pas forcément de la plus extrême urgence de procéder à une hausse comme vous l'appelez certes « modérée » de la fiscalité mais qui n'en reste pas moins significative par rapport aux enjeux qu'elle couvre. Il nous semble que 2017 et 2018 ne laissent pas apparaître de craintes particulières même s'il faut toujours gérer avec prudence, ce que vous faites j'imagine, mais du côté des recettes je pense qu'on aurait pu faire un geste complémentaire à l'égard des Verriérois indépendamment de ce qu'il adviendra de la réduction ou suppression, ou transformation du dégrèvement de la taxe d'habitation à partir de l'année prochaine et pour une durée de trois ans.

Voilà les éléments que je voulais soumettre à l'attention collective à ce stade.

M. le Maire : Merci pour cette analyse partagée, - on peut le dire comme cela - de la situation financière de la commune et des différents points qui effectivement s'améliorent ; nous avons dénoncé ici même l'augmentation très significative du FPIC ces cinq dernières années et la diminution en même temps de la DGF, force est de constater qu'aujourd'hui, annoncé par Monsieur le Premier ministre, la DGF ne devrait pas bouger. Mais François Pancrazi a quand même attiré l'attention de l'ensemble des collègues sur le fait que c'est la DGF au sens large qui intègre en son sein à la fois la dotation pour le renouvellement urbain et la dotation pour le développement de la ruralité, donc si ces deux enveloppes-là augmentent, la DGF qui reste pour les communes de base comme la nôtre qui n'émarge à aucun des deux systèmes de financement risque de diminuer. Mais on le verra, pour l'instant nous ne faisons aucun procès d'intention, j'entends les propos d'Édouard PHILIPPE et je les prends comme ils nous sont annoncés.

Évidemment il y a un pic d'endettement à programmer, oui, c'est tout à fait logique, en début de mandat on prépare les études et les projets viennent à se réaliser et nous arrivons sur cette phase importante de mobilisation du budget communal avec, vous l'avez rappelé, dans le même temps cette politique forte de désendettement de la commune pour nous permettre de repartir sur ce cycle d'investissements au moment où nous avons besoin de financer les projets que nous avons annoncés.

Alors je voudrais juste rappeler qu'il y a ce point d'alerte sur l'autofinancement, en effet, car moins on en a plus on est obligé de faire recours à l'emprunt, 416 000 € au BP 2017, uniquement 167 000 € en 2016, c'est tout de même une dégradation et pour assurer le delta, si on ne peut pas se financer soi-même, la solution est d'avoir nécessairement recours à l'emprunt pour le faire. Il a été dit qu'il y aurait une augmentation des produits, il n'a pas été dit comment cette augmentation se ferait, il n'a pas été dit non plus dans les propos de François qu'il y aurait nécessairement une augmentation des taux, mais de toute façon il y aura une augmentation des bases, donc une légère augmentation de la fiscalité. Cela change la donne par rapport à ce qui a été dit mais il n'a jamais été dit par François qu'il y aurait une augmentation des taux, nous le verrons à l'occasion du vote du budget.

M. GRISSOLANGE : J'avais posé une question mais vous venez d'y répondre en partie : quand on regarde le tableau sur les masses budgétaires, on voit que les recettes de fonctionnement prévues en 2019 et 2020 augmentent extrêmement peu, enfin peu en 2019 et ensuite ça baisse de nouveau en 2020 alors même que la fiscalité est annoncée à la hausse, même si c'est seulement les bases qui augmentent, je comprends que si l'on n'augmente pas les taux une partie de l'explication est donnée comme cela.

De la même façon, sur ce même tableau on voit qu'en 2020 les recettes réelles d'investissement diminuent de moitié, les recettes prévues bien entendu, mais aussi les dépenses réelles d'investissement. Je ne sais pas si c'est une anomalie, pourrait-on avoir un éclaircissement sur ce point ?

Et puisqu'il a été dit au début par Monsieur PANCRAZI qu'une règle nouvelle s'imposerait bientôt aux communes de plus de 10 000 habitants, je voudrais savoir si cette règle toucherait Verrières en l'état actuel des prévisions bien entendu puisque ce n'est pas pour maintenant, c'est à partir de l'année prochaine si j'ai bien compris.

Autre remarque : S'il est vrai que ce sont les bases qui vont augmenter et non pas les taux, il a quand même été dit que les tarifs augmenteraient de 2 % pour répercuter les tarifs de nos fournisseurs, c'est donc bien 2 % que la Ville programme et c'est le souci qu'on peut avoir puisqu'il est peu probable que le revenu moyen des Verriérois augmente de 2 % par an, cela signifie une pression de fait par le biais des tarifs.

Concernant certains détails, puisqu'on nous a donné une sorte d'avant-goût des dépenses d'investissement, j'ai compris qu'il est programmé 2,1 M€ d'études pour le centre André MALRAUX, on voit que ce ne sont pas des petites sommes, je suis sur cette question comme sur d'autres souvent frappé par le niveau élevé des frais d'études. Je sais bien qu'elles sont nécessaires mais je me dis qu'il y a là des niches pour des gens qui gagnent bien de l'argent à faire des études pour les uns et les autres !

Et puisque l'on parle d'études, il y a un absent dans cette présentation, peut-être aurons-nous des choses nouvelles au budget proprement dit, c'est-à-dire dans un mois : il n'est pas programmé d'études pour le périmètre autour du boulevard du Maréchal Foch ni d'études concernant l'éventualité de modifier l'utilisation de la ZAC Des Petits Ruisseaux, c'est un silence disons remarquable.

De la même façon, on n'a pas parlé de la Maison Fournier, avons-nous des nouvelles sur ce qui pourrait lui arriver ? Est-ce qu'il est prévu quelque chose au sujet de la Maison FOURNIER qui pourrait être utilisée comme ceci ou comme cela, ou peut-être de la revendre ? J'aimerais avoir quelques réponses à ces questions.

M. le Maire : Merci. Sur le tableau des prospectives, quand on est dans un cycle, c'est normal, il y a un moment où il y a un pic et un moment où la courbe redescend vers la préparation du nouveau cycle qui se fera jour après 2020 ou 2021. Bien malin est celui qui pourrait le dire aujourd'hui mais il y aura des réalisations sur lesquelles nous nous sommes engagés et c'est la raison pour laquelle l'ensemble de ces recettes réelles d'investissement dont font partie les emprunts diminuera car on sera en fin de cycle de réalisation de ce que nous avons annoncé à l'occasion des élections de 2014.

En ce qui concerne les augmentations de tarifs, sans refaire le débat car on pourrait y passer toute la soirée, on peut se poser la question : qui paye quoi ? Est-ce que c'est l'utilisateur des services qui paye son service ou est-ce que c'est la collectivité qui participe à la diminution du coût de ce service par la solidarité de l'ensemble des Verriérois ? C'est un doux équilibre entre les deux bien évidemment dont il s'agit, cela fait deux ans que nous n'avons pas augmenté les tarifs et c'est la raison pour laquelle, comme nos prestataires ont des formules de calculs pour indexer leurs contrats notamment dans le domaine de la maintenance, il faut rattraper de temps à autre les écarts qui existent pour que chacun paye au plus près le juste prix. L'exemple que me souffle Dominique LEGOFF, c'est la restauration où très régulièrement il y a cette clé de mise à jour qui est là et est-ce que c'est la solidarité de l'ensemble des Verriérois qui doit aller pour maintenir à des prix très bas le prix

des repas de nos commensaux, ou est-ce qu'ils doivent eux aussi participer à l'évolution des tarifs ? En tous les cas nous répondons cette année de cette façon-là. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, à la fois les études mais aussi les investissements eux-mêmes, cela a été rappelé par François PANCRAZI : nous sommes appelés, non pas invités mais obligés à inscrire l'intégralité des objets que nous allons réaliser même si ces réalisations s'étalent sur un, voire deux ans. Mais nous devons inscrire l'intégralité de la somme à notre budget de l'année en cours simplement pour pouvoir attribuer les marchés publics, les crédits de la Ville doivent être nantis pour permettre la passation de ces marchés publics. Et bien évidemment des travaux aussi importants que ceux de l'Espace Bernard MANTIENNE ont été programmés une année et nous les avons reportés d'année en année mais ils ont bien été inscrits à un moment avec les emprunts qui vont bien avec pour que le budget soit équilibré.

Il en va de même avec les études et les honoraires des architectes pendant toute la durée des travaux et le suivi des travaux ; il y a le concours d'architectes qui va de pair et là en l'occurrence il y en a pour de l'argent pour la mise en place de ce concours ; et une fois retenu le bureau d'architectes, ces rémunérations se font pendant toute la période des études puis des travaux.

Sur les études des périmètres liés au PLU, il n'est pas question de dépenser l'argent de la Ville, ce sont des opérations qui seront privées, il n'y a pas d'argent public à mettre là-dedans, il y a des promoteurs qui nous feront des propositions et nous regarderons avec eux l'adéquation avec le PLU à réviser puisqu'on n'a pas intégré justement ces zones dans la révision du PLU aujourd'hui. Mais c'est bien parce que nous voulons réviser le PLU, même s'il vient d'être adopté, qu'on doit remettre sur le métier ces questions-là et les partager avec les Verriérois, en l'occurrence ce sont des projets qui seront proposés et nous examinerons les propositions qui seront faites et nous verrons si nous sommes favorables collectivement à la modification du PLU pour permettre les projets qui seront proposés.

Après cela nous avons même ici des agents qui sont férus de questions d'urbanisme et qui nous accompagneront au quotidien sur les propositions qui nous seront faites.

Sur la Maison FOURNIER je pense qu'on va changer légèrement notre fusil d'épaule, vous connaissez très bien l'équation que j'ai rappelée ici une bonne dizaine de fois, l'idée que caressait la majorité était de faire financer des travaux au long cours à réaliser sur la maison Fournier par le titulaire du bail qui avait un bail de très longue durée avec un loyer très faible à payer, cette équation ne marche pas, autant le dire, et donc nous avons des locataires potentiels qui aimeraient s'installer dans une maison dont le couvert et le clos seraient refaits aux normes pour une exploitation en restauration. Donc nous sommes en train de travailler avec ces gens-là de façon à faire les travaux de huisseries, les travaux de mise aux normes en termes électriques, et grosso modo c'est tout ce qu'il y a à faire dans cette maison, le reste est en parfait état, et ensuite donner à bail cet équipement dont l'ensemble de l'aménagement intérieur sera fait par le preneur. Voilà ce que je peux dire sur la Maison FOURNIER.

M. ZAKARIAN : Merci Thomas et merci François pour cet exposé. Je voulais simplement revenir sur quelques éléments de grille de lecture autour de la construction de ces orientations budgétaires qui vont nous conduire ultérieurement à partager sur le projet de budget lui-même pour l'année prochaine.

Je ne reviens pas sur la question des taux et du dynamisme des bases, on aura le débat le moment venu, on sait par contre qu'il y a un élément de risque qui est à prendre en compte qui est la question autour de la taxe d'habitation, on va perdre de

toute manière le dynamisme de la base de cette taxe d'habitation et probablement aussi que l'on va perdre dans la durée et dans son vieillissement au travers de la question de la maîtrise des taux.

Dans les éléments de perspectives je me permettrai juste de rajouter aux éléments exposés par François le fait que finalement au niveau communal on perd progressivement la quasi-totalité des éléments de leviers fiscaux communaux et qu'on est de plus en plus dans une logique intermédiée où l'on a des éléments collecteurs qui reversent sur la base de clés posées au national à des communes qui, elles, ajustent en local. C'est important qu'on se le redise parce que cela conditionne aussi l'évolution de nos finances publiques aux décisions qui seront prises quant à ces clés qui seront appliquées à la commune. C'est l'élément général. Sur les éléments d'investissement, d'une certaine manière il y a un biais dans la présentation, je le livre comme je le perçois, parce que cela a été fort bien rappelé : on a l'obligation en finances publiques d'inscrire nos engagements, cela pose la question et c'est tout le débat du DOB : quels sont les engagements que l'on veut prendre à date quitte à avoir une dimension pluriannuelle, engagements qui conditionnent les équilibres à trouver pour assurer le financement de ces dépenses d'investissement ? C'est le premier biais.

Le deuxième biais, c'est la nécessité de bon aloi d'inscrire un budget en équilibre avec et grâce à des emprunts et des subventions votées et validées ; or mécaniquement aujourd'hui, sur un certain nombre de ces opérations, on ne dispose pas de cette vision des subventions qui seront accordées dès lors qu'on aura nous-mêmes pris l'engagement d'exécuter lesdites opérations. Il y a un biais qui mécaniquement en résulte puisque les 9 millions sont minorés des engagements qui vont être lissés en logique pluriannuelle et majorés des réductions qui viendraient par les subventions. On est bien d'accord, ce montant de 9 M€ est un maximum, et il viendra s'exécuter dans le temps en fonction de la capacité des services à bien faire le programme parce qu'il y a aussi une nécessité de dépenser utilement, positivement et efficacement l'argent public, cela a été rappelé d'ailleurs je crois y compris par l'opposition, et donc c'est un travail qu'on se donne collectivement dans cette instance et aussi dans les commissions.

Néanmoins on a bien une exécution pluriannuelle qui s'annonce et des dépenses qui vont être pour partie subventionnées. De ce que je comprends du DOB, c'est que la posture est de fixer un niveau d'engagement de manière à avoir aussi la possibilité de déposer les dossiers de subventions associés.

Alors cela sera sans doute abordé dans le cadre du budget le moment venu mais ce sera peut-être utile de savoir sur les dépenses d'investissement que l'on prévoit quelles sont celles éligibles à subventions et par qui ? Parce que comme je vous l'ai dit, on va avoir ultérieurement des décideurs extra-communaux qui vont décider de l'évolution de la politique de financement intermédiaire.

Donc dans notre politique d'investissement tout ne relève pas forcément du même acteur qui va accompagner la dépense communale, ce serait peut-être utile de savoir dans la suite de nos travaux, notamment en commission des Finances, comment ce financement complémentaire et par qui il va se faire de manière qu'on n'ait pas de mauvaises surprises sur les dépenses d'investissement qui ne me posent pas de problème sur le fond. Tout cela me paraît fondé, me paraît très important, mais dès lors qu'on inscrit ces travaux-là dans une logique pluriannuelle et qu'ils sont financés en partie par des subventions à venir, le Ok que j'ai eu naturellement dans la gestion de la dette, et François le sait, je suis particulièrement soucieux de cela, le Ok que j'ai eu d'avoir 9 M€ d'emprunt d'équilibre posé au dossier budgétaire sera à

rediscuter et revisiter pour que le niveau d'endettement de cette commune reste maîtrisé et par là même garantisse la sérénité du pilotage qui est le nôtre. Voilà ce que je voulais apporter à nos travaux.

M. le Maire : Si nous avons ton Ok pour emprunter 9 M€, nous nous en réjouissons, c'est ce que je retiendrai en premier, mais bien sûr je souscris à tout ce que tu as dit, à la fois sur les pertes de dynamisme et plus encore sur la mise sous tutelle de nos collectivités territoriales par un faisceau de décisions qui font qu'on ne peut plus administrer directement les finances publiques mais nous dépendons d'un certain nombre de ressources qui nous sont distribuées au compte-gouttes et qui varient selon les ordonnances. Nous devons regarder et lire en permanence et voir à quelle sauce nous allons être mangés.

Sur l'ensemble des biais que tu évoquais, je les fais miens, ils sont tous les ans les mêmes, peut-être plus saillants cette année parce que le montant est plus important eu égard aux objets que l'on se doit de réaliser tels qu'on les a indiqués, et donc ils trouvent probablement à tes yeux une force un peu plus importante qui t'amène et te conduit ce soir à rappeler cela mais tu as parfaitement raison, les choses ont pas mal changé depuis 2014 sur le subventionnement, on a des partenaires à la fois à la Région et au Conseil Départemental qui abondent nos finances, ce qui n'avait pas été le cas pendant des années passées, et donc nous nous en trouvons bien mieux. Mais c'est la pure réalité de ce qui se passe aujourd'hui, notamment avec ce million qui a été proposé aux collectivités territoriales qui avaient des programmations de réalisation d'objets pour les villes, et c'est comme cela que l'on s'est saisi de ce million à l'occasion de la réalisation du nouveau self sur David RÉGNIER-Paul FORT par exemple, mais on pourrait parler aussi des 600 000 € pour les travaux de voirie qui seront mis à la disposition de notre commune dans le cadre de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay.

Mais tout à fait d'accord avec toi, au rythme des tenues de nos séances, à la fois du DOB puis du vote du budget primitif et aussi du compte administratif, on constatera notre excédent et après cela on discutera pour voter un budget supplémentaire qui fait état, parce qu'on est bien avancé dans le temps, des subventions qui seront programmées, notifiées ou à venir, on pourra se livrer à cet exercice-là.

D'autres prises de parole ? Il n'y en a pas, je vous demande de donner acte de ce DOB qui a bien eu lieu ce soir.

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2. Création de postes.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Il s'agit d'un recrutement de personnel pour l'Espace Bernard MANTIENNE qui va devenir un véritable lieu de vie culturelle pour les habitants, où il y aura un meilleur accueil pour les associations utilisatrices et où nous allons favoriser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. De plus le cinéma va offrir une programmation cinématographique quotidienne et régulière.

Pour la programmation du cinéma, celle-ci se faisait dans une salle auparavant, nous allons passer à deux salles avec 40 séances par semaine au lieu d'une douzaine maximum dans l'ancienne salle du Colombier. Une programmation aussi de

spectacles, d'événements, avec l'accueil des associations et des événements municipaux.

L'ouverture de la structure est prévue toute l'année sauf le 1er janvier, le 25 décembre et cinq semaines aux mois de juillet et août. L'Espace sera ouvert tous les jours du lundi au dimanche de 13h30 à minuit. Dans cet Espace, à partir de début janvier il y aura une salle de 373 places de cinéma, de spectacles et de conférences, une salle de 119 places de cinéma et conférences, une salle polyvalente comme avant, et un foyer.

Avant nous avons sept agents à temps complet et quatre à quart de temps pour les caisses, une directrice, une assistante, deux gardiens, deux techniciens projectionnistes, un agent d'entretien et quatre caissiers vacataires.

Pour faire face à la nouvelle exploitation, les profils de postes ont été modifiés et les projectionnistes assureront également la caisse des séances de cinéma et la gestion de tous les fichiers de films. Il y aura un technicien son et lumière qui assurera les spectacles et la technique des manifestations, un agent d'accueil et d'administration qui sera à mi-temps sur le service culturel ici et à mi-temps sur l'Espace Bernard MANTIENNE pour accueillir l'accueil du public et des associations, et la billetterie, sachant que l'assistante s'occupera de la régie du cinéma.

Il y aura une personne au minimum, plutôt deux en journée à l'accueil pendant les heures d'ouverture au public, accueil-sécurité ou accueil-administration pour accueillir, informer, orienter, prendre les réservations des billets de théâtre et de cinéma ; et je réinsiste sur le fait que les caisses seront faites par les projectionnistes.

Nous avons besoin de huit agents : un responsable d'équipement que nous avons déjà, une assistante de gestion administrative que nous avons déjà en poste ; et donc nous devons recruter un agent d'accueil d'administration à mi-temps, deux agents d'accueil et de sécurité, deux opérateurs projectionnistes, un technicien de spectacles polyvalent. Voilà les six postes que l'on propose de créer.

Et pour le deuxième chapitre, il s'agit de la création d'un poste de technicien territorial à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent de la direction des Services Techniques pour occuper les fonctions d'adjoint au responsable du service Bâtiments et Infrastructures sportives. En effet, cette création de poste est la conséquence d'une réorganisation de ce service suite au départ en retraite du responsable des infrastructures sportives.

Cette création de postes ne se traduit pas par une augmentation des effectifs puisqu'il y aura une suppression concomitante de postes qui se fera lors d'un prochain conseil municipal après avis préalable du Comité Technique.

M. FOURNIER : J'ai deux questions : qu'était devenue entretemps l'équipe sortante de la précédente infrastructure ?

Deuxième question : qu'est-il envisagé par rapport à la politique culturelle, notamment pour le Conservatoire, par rapport aux futures déclarations d'intérêt communautaire de la CPS ? Est-ce qu'il y aura une reprise à terme par la CPS ?

M. DOSSMANN : Au niveau du personnel on a l'équipe qui gérait, c'est-à-dire la directrice de l'équipement et son assistante qui s'occupait principalement du cinéma ; les techniciens entretemps sont partis, sont allés ailleurs ; et pour tout le reste du personnel, soit ils sont partis à la retraite soit ils sont partis ailleurs, et donc on recrute des techniciens, il n'y en avait plus, il y avait un technicien à temps complet et travailler à temps partiel ne l'intéressait pas. Les projectionnistes étaient partis aussi, donc on recrute. Sachant que l'intérêt de la projection numérique est que ça permet

aux techniciens, comme cela se fait dans pas mal de cinémas, d'assurer la billetterie et la caisse.

Mme FOUCAULT : Le fait d'avoir la directrice de la structure et son assistante ici ont permis de faire des commandes, des suivis réguliers, notamment de billets pour aller à Antony, et de faire la vente de ces billets pour les spectacles qui ont eu lieu encore à la Résidence de Grais et à Vaillant, tout ne s'est pas arrêté parce que l'Espace Bernard Mantiene a fermé pour cause de transformation, il y a eu une vie culturelle, elles ont géré comme elles pouvaient et ce n'était pas toujours simple d'ailleurs.

M. DOSSMANN : Sur la deuxième question, le conservatoire est géré complètement, personnel compris par la CPS, on est en train de passer une convention avec la CPS pour l'utilisation possible de l'auditorium pour notamment de la musique de chambre, et aussi pour la possibilité que le Conservatoire utilise la grande salle. On passe des conventions croisées entre les deux.

Mme FOUCAULT : Concernant le personnel, c'est juste pour notre partie et pas du tout pour le conservatoire.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi de 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 600 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

Selon les prescriptions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le CIG a choisi la procédure concurrentielle avec négociation.

La commune de Verrières-le-Buisson soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Présentation de la procédure :

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL,

- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de plus de 30 agents CNRACL.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique..).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la commune avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

La commune de Verrières-le-Buisson adhérant au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, il est proposé à l'assemblée délibérante de rallier à nouveau la procédure engagée par le C.I.G.

Mme FOUCAULT : On n'est pas obligé de suivre la procédure mais on vous le propose parce qu'elle est favorable pour nous. Je n'ai pas fait une analyse sur les quatre ans où nous avons utilisé ce contrat, je la ferai par rapport aux résultats de la procédure, c'était un peu stérile de vous donner des chiffres tant qu'on ne sait pas ce que l'on va nous proposer dans le nouveau contrat, c'est mieux de comparer après.

M. YAHIEL : L'échéance du contrat actuel est dans un an, le 31 décembre 2018, est-ce qu'il faut comprendre que l'on prend les devants par rapport à une procédure qui s'annonce longue ?

Mme FOUCAULT : Exactement, comme elle va être très large car beaucoup de collectivités sont impactées et vont repartir comme nous parce que c'est favorable pour les villes, cela va être long. Mais dès qu'on aura un retour, les services essaieront de faire un comparatif avec ce qui s'est passé les années passées.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4. Prise en charge d'amendes pour non-dénonciations d'auteurs d'infractions au code de la route.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que lorsqu'a été constatée de façon automatisée une infraction au code de la route commise avec un véhicule dont une personne morale, publique ou privée, est propriétaire ou détentrice, le représentant légal de celle-ci est tenu de désigner la personne physique qui conduisait ce véhicule, à défaut de quoi le représentant légal encoure l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Un arrêté du 15 décembre 2016 et un décret du 28 décembre 2016 ont rendu ce dispositif opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, si l'employeur ne procède pas à cette révélation, il est sanctionné par une amende forfaitaire de 675 € et ce même si l'amende initiale a été réglée par l'agent.

La prise en charge de cette obligation ne s'est pas fait sans heurts au sein des services municipaux. Trois infractions routières ont été commises par des agents en mai et juillet 2017. Ces infractions ont fait l'objet d'avis de contraventions établis les 18 mai, 25 et 31 juillet 2017. Les agents concernés ont réglé chacun leur amende, mais n'ayant pas été dénoncés par la commune, trois avis de contraventions pour

non désignation de conducteurs sont parvenus en Mairie datés des 31 août, 14 et 31 octobre 2017, pour un montant de 675 € chacun minoré à 475 € (en cas de paiement dans les 15 jours) et majoré à 1875 € (si pas de paiement ou de contestation dans les 45 jours).

La Trésorerie de Palaiseau n'a pas accepté le premier mandat de paiement car en matière d'infractions routières, seules les personnes physiques peuvent être condamnées pénalement. Il convient de délibérer pour la prise en charge de cette dépense par la commune et non par son représentant légal, le Maire.

Depuis, une procédure a été mise en place afin d'éviter ce dysfonctionnement et permettre à la commune de s'acquitter de ses obligations légales.

Mme FOUCAULT : Cette procédure est opérationnelle à partir du 1er janvier 2017, sur la Ville fin juillet nous avons eu des agents qui ont eu ce genre de contraventions sauf que comme ils avaient payé leurs amendes tout de suite, on ne pensait pas devoir les dénoncer, en fait dans la loi on n'emploie pas le mot « dénoncer » mais « désigner », or on a un temps pour désigner les personnes et ce temps est court ; en plus on ne savait pas qu'il fallait le passer en conseil municipal, c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Il faut qu'à chaque contravention nous dénoncions où désignions les personnes qui ont fait des infractions.

Comme le temps court et qu'on ne peut pas payer ces contraventions puisque tant qu'on n'aura pas fait ce dossier et tant que ce ne sera pas passé au conseil municipal, Madame WACONGNE ne voudra pas les payer, nous demandons au conseil de décider la prise en charge des avis de contraventions pour non-dénonciation des conducteurs : la première s'élève à 1800 €, la seconde pour 675 €, et la troisième année pour 450 €, sachant que depuis une procédure a été mise en place pour la suite.

M. le Maire : Quel beau pays ! Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Une précision : la trésorière n'a pas accepté que nous payions, c'est quand même assez extraordinaire !

M. le Maire : Absolument.

M. GRISSOLANGE : On parle de 450 €, je pense qu'il y a une erreur de 25 €, ça devrait être 475 € me semble-t-il, mais c'est un détail. Donc on n'a pas pu payer alors qu'on était d'accord pour le faire ?

Mme FOUCAULT : Oui.

M. GRISSOLANGE : Ou plutôt on n'a pas pu désigner et donc on n'a pas pu payer ?

Mme FOUCAULT : Non, ce n'est pas qu'on n'a pas pu payer, c'est qu'on n'a pas désigné.

M. GRISSOLANGE : Et c'est pour cela qu'on a les amendes majorées ? C'est parce qu'on a oublié de désigner les personnes ?

M. le Maire : Personne n'avait oublié car personne n'avait en tête cette loi, première chose. Ensuite, les agents ont payé, donc on a imaginé que tout était bien fait et que c'était en règle, mais même si l'amende est payée, il faut quand même désigner la personne ; et si l'on ne désigne pas, on est en infraction nous-mêmes, donc on répare cette erreur par cette délibération.

Après ça vous aurez les indemnités du percepteur à payer lors d'un prochain conseil !

(Rires)

M. YAHIEL : J'ai une petite question juridique : il est de bon ton de ne pas commenter les lois...

M. TREBULLE : On peut les commenter.

M. YAHIEL : Enfin les commenter politiquement si je puis dire. Je dirai simplement qu'on n'est pas tout à fait revenu à 1940 puisque la loi ne parle pas de « dénonciation », elle dit juste que le représentant légal public ou privé doit « indiquer ».

Il y a un point qui m'échappe dans cette affaire, encore une fois je partage l'irritation collective, mais de deux choses l'une : ou la représentante de la Direction générale des finances publiques est « à côté de ses pompes », ce qui peut arriver à tout fonctionnaire de responsabilité même modeste, et elle méconnaît les dispositions rendues possibles par la loi, à savoir que si l'employeur, en l'occurrence le maire, n'a pas indiqué pour des raisons diverses dans les 45 jours et donc « se rend coupable » de l'infraction, c'est lui qui doit s'en acquitter à titre personnel. Je comprends que l'objet de la délibération, c'est que la commune prenne en charge directement l'amende ; ou bien la loi permet cela et je pense que notre délibération ne sert à rien, car elle est superfétatoire par rapport à la loi. Il vaudrait mieux alors faire un recours gracieux.

Ou bien la loi l'interdit, ce que je ne crois pas mais faisons l'hypothèse que la loi l'interdise, on serait mal fondé d'aller prendre une délibération sur un fondement inexact sur le plan législatif.

Mme FOUCAULT : On est d'accord.

M. YAHIEL : Je pense que ma première interprétation est la bonne et là, si je comprends bien, on va faire un acte politique, il serait de bon ton que fort de ce vote unanime à venir, le Maire de Verrières envoie un petit « scud » à qui de droit en s'adossant peut-être sur une analyse juridique de la loi et en rappelant ce que « permet » veut dire.

Mme FOUCAULT : On est d'accord.

M. TREBULLE : Ce sera très bref : on entend des choses merveilleuses ce soir, on entend notamment que les études enrichissent, en fait l'invitation à envoyer un « scud » est une invitation contre laquelle je mettrai le Maire en garde car je craindrais fort qu'il y ait dans la suggestion de notre ami Michel YAHIEL comme une tentation de te pousser vers le suicide, car s'il y a une règle qui est tout à fait connue, c'est que nul n'est censé ignorer la loi, ni le maire, ni le procureur, ni le conseil municipal...

M. YAHIEL : Ni le comptable public.

M. TREBULLE : Il est en deuxième ligne par rapport à cela, ceux qui doivent respecter la loi, c'est d'abord nous. Si la loi dit qu'on peut désigner, on doit désigner, je ne sais pas sous quelle majorité la loi a été faite mais en tous les cas elle n'a pas été faite par nous, il faut qu'on l'applique c'est tout.

M. YAHIEL : On ne parle pas de la même chose.

M. le Maire : Sauf si vous souhaitez qu'on y passe la soirée, je voudrais juste vous dire que dans cette affaire-là, à mon avis tout le monde n'est pas blanc, je n'aurais pas dû ignorer cette loi mais dans le même temps Madame la Perceptrice aurait dû titrer à mon égard personnel les dettes que j'avais contractées par le fait de ne pas avoir désigné. Elle ne l'a pas fait, nous n'avons pas désigné, Madame WACONGNE qui doit avoir des instructions pour faire rentrer de l'argent s'y emploie, elle nous demande une délibération, tant qu'elle n'est pas prise le compteur tourne comme ça a été rappelé, donc on la prend et on arrête les frais maintenant.

M. ZAKARIAN : Je vais juste poser une question pas par rapport à cette délibération mais aussi et surtout par rapport au futur : Là on parle de trois infractions qui ont été relevées, qui donnent le lieu à contraventions, il a dû y en avoir d'autres, je ne pense pas que ces éléments-là soient exhaustifs, cela veut bien dire que parfois il a dû y

avoir désignation, parfois pas de désignation, ma question était de savoir pour l'avenir qu'est-ce qui garantit que nous n'aurons plus à acquitter ce genre de paiement qui de mon point de vue est indu.

Normalement, quand une entreprise reçoit une contravention, c'est libellé au nom des mandataires sociaux de l'entreprise et après il y a toute une chaîne. J'en déduis donc que ces éléments-là sont passés à côté puisqu'il a dû y avoir déjà des désignations, qu'est-ce qui garantit qu'on n'aura plus ce genre de délibération à prendre par la suite ?

Mme FOUCAULT : C'est tout simplement que maintenant Il y a une procédure, en même temps que la personne paye sa contravention, on doit la désigner pour qu'on lui retire les points.

M. ZAKARIAN : Non.

Mme FOUCAULT : Dans la procédure tous les gens qui font des infractions au code de la route, j'aurais dû commencer d'abord par-là, payent leurs amendes, ce n'est pas la Ville qui paye.

M. ZAKARIAN : Tu as raison mais dans une procédure en bonne et due forme, comme à la Poste par exemple, avec la flotte de véhicules, moi ça fait longtemps que je n'aurais plus le permis !

(Rires)

Le principe est d'amener l'État à reformuler le texte, c'est-à-dire qu'on envoie un bordereau de désignation, il y a une nouvelle amende qui est rééditée au nom de la personne qui vient d'être désignée, et après il appartient à cette personne de payer ou pas. Cela appartient bien à la personne de payer ou pas, c'est son choix, de notre côté, au niveau de l'entreprise ou de la collectivité on a mis en place un dispositif qui va clairement faire connaître le nom du titulaire mais on n'aura pas à s'inquiéter de savoir s'il a payé ou pas. Le seul vrai sujet est la mise en place de la désignation, le paiement ne nous appartient pas.

Mme FOUCAULT : Normalement cette procédure a été mise en place par le Directeur général des services.

M. le Maire : La procédure n'existait pas, Madame WACONGNE a dû avoir des instructions pour mettre cela d'équerre, elle nous a fait un rappel de l'état des lieux, c'est à la vue de cet élément-là qu'on s'est saisi de ce dossier, que j'ai demandé au Directeur général de mettre en place la procédure pour que nous soyons en capacité de désigner dans les temps voulus les gens en infraction.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE CULTUREL

5. Tarif unique pour le billet de cinéma pendant le mois de janvier 2018 à l'occasion de l'ouverture de l'Espace Bernard Mantiennne.

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMANN)

M. DOSSMANN : Je vous propose un tarif spécial pour des places de cinéma pour le mois de janvier lors de l'ouverture de l'Espace Bernard MANTIENNE. Ce sera inauguré le 9 janvier, donc à partir du 10 jusqu'aux 31 janvier nous vous proposons d'appliquer un tarif réduit spécial inauguration de 4 €, c'est le montant minimum qui est acceptable pour les distributeurs de films. Le tarif normal est de 7 €, le tarif réduit est de 5 €, et la carte d'abonnement est de 50 €.

Ce tarif de 4 € est fait pour pousser le public à retourner et à redécouvrir cet équipement. Il y aura une quarantaine de séances de cinéma par semaine dans cet équipement.

M. le Maire : Je ne pense pas que cela fasse grand débat, je propose de voter pour l'accès au cinéma à bas coût pour tous les Verriérois.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

6. Satellite de restauration du groupe scolaire David RÉGNIER - Paul FORT - Bois Lorient : validation de l'avant-projet définitif (APD), autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour déposer une demande de permis de construire et de travaux dans un établissement recevant du public (ERP) et avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT : Lors de la présentation du Contrat de Territoire avec le Département on vous avait déjà présenté le projet de reconstruction du restaurant du groupe scolaire David RÉGNIER-Paul FORT. Aujourd'hui on revient vers vous pour valider l'avant-projet définitif. Ce choix se situe dans notre plan pluriannuel Écoles, ce site est vieillissant, il a été construit en 1970, il est peu fonctionnel, et il ne répond que partiellement aux normes d'accessibilité. Il est sur deux niveaux, les circulations sont étroites, il propose plusieurs petites salles où les repas sont servis à table. Compte-tenu du nombre d'enfants qui fréquentent le site, deux services de restauration sont nécessaires. De plus la qualité acoustique est médiocre. Enfin le quai de déchargement est peu fonctionnel.

Sur ce site de restauration, plus de 505 repas sont servis chaque jour, qui se répartissent en 120 repas/jour pour les plus petits, 170 pour les enfants en élémentaire, et pour 30 adultes encadrants. Par contre, pendant les vacances scolaires, c'est en moyenne 220 repas servis par jour.

Pour ce projet la Ville, ainsi que les directeurs d'école et les acteurs de la vie scolaire ont travaillé avec un programmiste, c'est la société OXYLIUM qui a déterminé les besoins quantitatifs, le schéma fonctionnel, ainsi que les exigences environnementales.

Le groupe scolaire Paul Fort / David Régnier regroupe 145 enfants de maternelles et 430 élèves élémentaires. 88% de ce jeune public est demi pensionnaire. Le restaurant sert quotidiennement 505 repas par jour en liaison froide.

Pour mémoire, le restaurant du groupe scolaire Paul Fort / David Régnier / Bois Lorient a été construit durant les années 1970 en r+1. Une rénovation des aménagements intérieurs a été réalisée au début des années 2000. La construction d'une extension a été faite en 2006 permettant aussi la création de sanitaires dans les étages de l'école primaire David Régnier qui en étaient jusqu'alors dépourvus.

Pour autant, le bâtiment ne répond plus réellement aux contraintes de fonctionnement et d'exploitation. Dès lors, afin d'améliorer les performances énergétiques de l'équipement, de répondre aux contraintes réglementaires mais

également d'optimiser la fonctionnalité de l'équipement, la Ville de Verrières-le-Buisson souhaite construire un nouvel équipement en lieu et place de l'existant.

En juillet 2016, le marché n°938 a été conclu avec la société OXYLIUM, programmiste, pour déterminer les besoins quantitatifs et qualitatifs du projet, le schéma fonctionnel d'ensemble et les exigences environnementales du projet. Ce travail, réalisé conjointement par les différents acteurs de la ville et de la vie scolaire a permis d'identifier les besoins qui sont synthétiquement ainsi résumés :

- amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les locaux de la restauration : service à table pour les maternels et self service pour les élémentaires, respect des dispositions réglementaires sanitaires de la restauration,
- augmentation de la capacité d'accueil de la restauration scolaire à 525 rationnaires par jour en liaison froide,
- amélioration des conditions de travail du personnel de restauration et du circuit « propre et sale » des denrées et matériels en construisant un nouvel édifice sans étage et accessible aux personnes à mobilité réduite ou empêchée,
- approche environnementale du projet en privilégiant la mise en œuvre de matériaux en circuit court ou issus du recyclage ou de forêts labélisées, récupération des calories provenant de l'eau chaude utilisée en office, isolation thermique maximale basée sur l'arrêté ministériel le plus récent à ce sujet,
- approche organisationnelle des travaux qui vont nécessiter l'installation d'un restaurant et d'un office provisoire durant l'ensemble de la durée des travaux,
- durée et coût des travaux : 1,5 année scolaire et 1 932 000 € HT de travaux pour 693m² de surface utile, hors coût de location des installations provisoire et hors coût de déconstruction de l'existant.

En avril 2017, à l'appui du programme technique détaillé déterminé au préalable et après mise en concurrence en application des règles des marchés publics, le marché de maîtrise d'œuvre n°994 a été notifié au groupement d'entreprises constitué de la société d'architecture COSTE ORBACH (architecte mandataire), G2TEC (BET structures et économie), CITEC ENERGIES (BET fluides) et BLEU VERT CONCEPTS (cuisiniste).

Les études d'avant projet ont permis de déterminer plus précisément les dispositifs techniques qui seront mis en œuvre, soit :

- mise en œuvre de moellons pour certains murs, utilisation du bois dans la construction des façades et des charpentes, isolation thermique extérieure en paille compressée, toiture en zinc, centrale de traitement de l'air double flux,
- construction de deux salles de restaurant : 1 salle dédiée aux enfants de maternelle et 1 salle dédiée aux élèves des classes primaire,
- modification de la surface à construire : 720 m² SU,
- modification du coût prévisionnel : 2 222 555,00 € HT suite à l'augmentation de surface et au choix des matériaux à mettre en œuvre.

Il est nécessaire maintenant de valider l'avant projet définitif qui permet de déposer officiellement le permis de construire, de déterminer la rémunération définitive du maître d'œuvre tel que prévu par la loi MOP et de solliciter les subventions y attachées, notamment du Conseil départemental.

Les membres de la commission Travaux, réunis le 15 septembre 2017, ont émis un avis favorable sur ce sujet.

Pour votre parfaite information, le coût de la location et d'installation des Algeco pendant les travaux est estimé à 480 000 €; le coût de la démolition et du désamiantage est estimé à 100 000 €. Ces deux montants ne font pas partie de l'APD. Je rappelle que le Contrat de Territoire passé avec le Département subventionne à hauteur de 1 540 000 €.

M. le Maire : Merci pour cette présentation très détaillée.

M. ZAKARIAN : J'ai deux questions : d'abord dans le débat d'orientations budgétaires j'avais en tête 3,2 M€, là le coût initial est de 1,9 revu à 2,2 M€, je voudrais juste qu'on m'explique le différentiel du 1 M€ entre les deux.

Deuxième remarque : si je comprends bien, le bâtiment est existant, du coup quand je fais un rapide calcul au mètre carré, c'est comme si on était sur du bâti inexistant, 2800 € le mètre carré ; je voudrais juste comprendre la nature du coût de la construction. J'ai simplement rapporté le coût à la surface.

M. DELORT : Sur la première question, c'est tout simplement parce que j'ai rajouté le coût des Algeco, le désamiantage et la démolition du bâtiment existant, mais cela ne fait pas partie de l'APD.

M. ZAKARIAN : C'est l'occupation transitoire ? Parce qu'il y a plus d'un an de travaux, c'est très onéreux.

M. DELORT : Oui, c'est ce coût-là qui fait la différence. François a donné le coût global dans le budget prévisionnel d'investissement, je vous ai donné le coût de l'APD et aussi des éléments sur les Algeco, le désamiantage et la démolition. Quant au reste, la superficie est plus importante que celle qui existe en ce moment puisqu'on agrandit la séparation avec le voisin de l'autre côté. Il faudrait que je vous montre les plans, c'est au même endroit mais avec plus de superficie au sol, c'est une construction entièrement neuve, avec des matériaux nobles qui expliquent ce coût de construction.

M. ZAKARIAN : Pour bien comprendre, les 700 m² qu'on évoque, c'est 700 m² en plus ?

M. le Maire : Non, on détruit tout et on reconstruit tout, on détruit la totalité.

M. ZAKARIAN : Donc on ne garde pas une coque, cela comprend un coût de démolition et un coût de reconstruction.

M. DELORT : Oui. Et location des Algeco pour que les équipes puissent se restaurer.

M. ZAKARIAN : D'accord, c'est pour cela que cela me semblait très onéreux, c'est plus clair, merci.

M. TREBULLE : J'aurai deux remarques et une question : première remarque : à titre personnel je trouve inconvenant qu'on parle d'installation vieillissante parce que ça date des années 70, je connais plein de gens nés dans les années 70 qui sont très bien, c'était juste une remarque personnelle.

Autre remarque : quand je vois le prix des matériaux « nobles », moi je trouve aux matériels « roturiers » beaucoup de charme mais cela, c'était une boutade.

Ce qui l'est moins, c'est le prix annoncé pour les Algeco, on arrive à se demander dans quelles mesures toutes les hypothèses ont été étudiées pour voir s'il n'y avait pas du pérennisable qui aurait pu être engagé pour que ce coût ne soit pas perdu, avoir des Algeco et devoir les rendre après. Je dis cela sans avoir étudié la question mais n'aurait-on pas pu avoir un préau supplémentaire ou une salle qui aurait pu servir à faire du sport ou la sieste ou je ne sais quoi, quand on arrive à de tels montants considérables pour quelque chose qui va durer si peu de temps, ça peut

susciter des interrogations et la recherche d'alternatives, je voudrais être sûr qu'il n'y en avait pas.

M. le Maire : On s'est entouré de professionnels et notamment d'un programmiste qui a regardé toutes les possibilités, on n'a pas trouvé cette option-là à des coûts corrects. Il faut faire des dalles, amener les eaux, faire toute la partie VRD qui est indispensable pour les Algeco comme pour n'importe quelle construction, après on pourrait repartir avec une baraque en bois pour aller la remonter ailleurs, mais non, on n'a pas trouvé le système économique qui permette de dire que c'est un objet qu'on pourrait réemployer à la Vallée à La Dame ou ailleurs.

M. TREBULLE : Oui, par exemple.

M. DELORT : Je voudrais rajouter que les enfants ont juste à traverser la cour pour déjeuner, il aurait fallu les déplacer, ce qui était compliqué du point de vue sécurité s'il avait fallu les amener dans une autre école.

M. TREBULLE : Je ne pensais pas à cela mais plutôt à des choses plus pérennes qu'un Algeco.

M. GRISSOLANGE : Je voulais faire observer, c'est un calcul que j'ai fait comme ça, que le passage de 693 m² à 720 m² produit une différence de prix énorme par rapport au coût de base. Heureusement que tous les mètres carrés ne sont pas au prix des 27 qu'on rajoute !

M. le Maire : On est bien d'accord, il y a aussi les exigences environnementales et les ajouts dont a parlé Jean-Louis.

D'autres demandes d'interventions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7. Habilitation de Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'entretien des espaces verts de la Ville.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Il s'agit d'un marché d'un an renouvelable trois fois, donc d'un marché de quatre ans potentiellement, qui fait suite à un marché qui était déjà de même durée 1 + 3 ans. C'est un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum donc obligatoire, et ce montant de 83 400 € HT, soit 100 000 € TTC, correspond à environ la moitié de ce que nous avons dépensé dans ce domaine sur ce type de contrat depuis ces dernières années, en 2017 nous dépenserons 198 000 € TTC.

À quoi sert ce marché ? Pour l'essentiel c'est de la prestation extérieure pour les tontes et les fauches avec ou sans enlèvement de l'herbe coupée selon le cas, pour la taille des arbres, des arbustes, des buissons, des haies, qui sont dans les parcs et jardins et en accompagnement de voirie ; et également pour du désherbage manuel, bêchage, etc.

Alors vous allez me dire que nous avons déjà des jardiniers, oui mais ils ne sont pas très nombreux puisque le niveau des effectifs est contenu, et que nous avons plus de 40 hectares à entretenir, cela n'y suffit pas et donc les Services Techniques, l'équipe de jardiniers des Services Techniques est principalement employée à la plantation des arbres et aussi des massifs, au désherbage notamment avec l'équipe voirie, et aux travaux urgents. Je rappelle aussi tout le travail de plantation qui a été fait pour doter la commune d'espaces publics de petits fruits et autres comestibles simples, etc.

Pour mémoire, toujours dans « qui fait quoi », outre les services techniques nous avons aussi recours aux services de l'association d'insertion Etudes et Chantiers qui intervient dans les espaces périphériques de la ville pour des gros élagages, des gros nettoyages, et des créations de parcelles de jardins familiaux, aux Rinsolles par exemple.

Et puis un retour aux sources : nous avons depuis peu un troupeau de moutons qui vient entretenir des espaces périphériques, qui ne sont pas encore en centre-ville, on les a vus au terrain Leroux-Durandy, ils reviendront à La Vallée à la Dame ensuite, et cette opération contribue à l'installation d'un jeune agriculteur sur le Plateau de Saclay, opération qui est subventionnée par le programme LEADER dont Terre et Cité est pilote sur le Plateau de Saclay.

Concrètement ce marché a été suivi, nous avons reçu huit réponses, elles ont été analysées en fonction des critères qui sont détaillés dans votre rapport : 50 % pour le prix, 30% pour la valeur technique et 20% pour les performances en matière d'environnement. Les huit propositions ont été examinées et c'est la société AGRIGEX qui est sortie en premier à la fois sur le prix et sur les critères environnementaux, si bien qu'elle est sortie en premier sur le total.

À titre indicatif, on parlait de gros sous tout à l'heure, la tonte est au tarif très avantageux de six centimes d'euros du mètre carré, je vous invite à faire le calcul par le nombre de mètres carrés par hectare et par le nombre d'hectares pour avoir le total. Et pour les autres critères, je voulais signaler la variété des critères très pointus auxquels le lauréat a satisfait notamment en matière de valorisation de ses propres déchets allant jusqu'au recyclage des pièces usagées de ses machines pour lesquelles il utilise des carburants à faible émission de gaz à effets de serre.

Il y a aussi le nettoyage du chantier, la protection des pieds d'arbres lors des interventions, une qualification du personnel pour intervenir spécifiquement en milieu humide, et c'est important chez nous le long de la Bièvre ou dans le Ru des Godets, corridor écologique, la maîtrise aussi d'un outil de tonte télécommandé qui permet en toute sécurité pour le personnel qui n'est pas sur l'outil de tondre des pentes plus fortes.

Et enfin une équipe volante qui est bien pratique en cas de soucis et d'interventions inopinées.

Tout cela se fait dans le respect absolu du zéro phyto qui est à la fois une exigence importante mais aussi une contrainte lourde en matière de productivité et de gestion des chantiers de nos espaces verts.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché public relatif à l'entretien des espaces verts de la commune avec l'entreprise AGRIGEX.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Ce marché est plus avantageux que le précédent.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8. Construction de l'Espace Bernard Mantienne : Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour les avenants en plus ou moins-values.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

RAPPEL DES MARCHÉS DE BASE

A titre liminaire, il convient de rappeler que l'ensemble des marchés relatifs à cette opération avait été organisé et notifié par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) depuis l'année 2013, année durant laquelle avait été organisée le concours d'architecture.

La ville de Verrières-le-Buisson est, pour sa part, Maître d'Ouvrage de cette opération depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération de Paris Saclay (CPS) étant partenaire financier de ce projet, de même que la région Ile-de-France.

La construction du pôle culturel de Verrières-le-Buisson, désormais « Espace Bernard MANTIENNE », est une opération de démolition et de reconstruction et rénovation.

Il s'agit de construire un nouveau conservatoire de musique équipé d'un auditorium, d'une nouvelle salle de cinéma et de rénover la salle polyvalente et la salle de spectacle du colombier tout en construisant des loges et autres salles annexes nécessaires à l'activité de cet édifice à vocation culturelle.

Les marchés de travaux ont été à l'époque allotés en cinq lots :

Lot 01

Référence du marché : T15 01-01

Titulaire : Demathieu Bard

Montant du marché : 6 526 938,69 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux :

Travaux de dépollution, gros œuvre, charpente métallique, couverture et étanchéité, menuiserie extérieure, serrurerie extérieure, plomberie de cuisine, chauffage et ventilation, électricité.

Lot 02

Référence marché : T15 01-02

Titulaire : Eurovia Ile de France

Montant du marché : 242 156,34 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux :

Travaux de voirie et réseaux divers

Lot 03

Référence marché : T15 01 – 03

Titulaire : Sogefi

Montant du marché : 1 765 896,77 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux :

Travaux de cloisons, doublage et faux plafonds, menuiserie intérieure, mobilier, revêtement de sols souples et durs, peintures et revêtements muraux.

Lot 04

Référence marché : T 15 01 – 04

Titulaire : Schindler

Montant du marché : 71 100 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux :

Travaux de fourniture et pose d'ascenseurs et monte charge

Lot 05

Référence marché : T15 01 – 05
 Titulaire : groupement Lagoona – BC Caire – Technologistique
 Montant du marché : 575 156,77 € HT
 Notification : 03 décembre 2015
 Corps d'état de l'opération de travaux :
 Travaux de fourniture et pose d'équipements scéniques

Les travaux ont démarré dès mars 2016 après une période de préparation de travaux de deux mois.

Plusieurs ajustements se sont avérés nécessaires, tant sur un plan d'adaptations nécessaires au bon déroulement du chantier, que sur une modification du besoin exprimée par la maîtrise d'ouvrage de Verrières-le-Buisson ou de la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay (CPS).

Ces ajustements ont des incidences techniques et financières.

Une première série d'avenants a été présentée aux membres de la CAO le 1^{er} juin 2017

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES MODIFICATIONS

Voici un récapitulatif des modifications qui motivent les avenants aux marchés de base présentés à la CAO du 19 septembre 2017 :

Lot 01

Plus values :

- Adaptation par sciages d'éléments en béton armé pour des raisons de sécurité incendie,
- Création d'un sas acoustique à la salle du colombier et scellement d'huisseries dans la même salle non prévu au marché de base

Coût total + 18 454,14 € HT

Lot 02

RAS

Lot 03

Plus value :

- Plusieurs modifications architecturales ont des conséquences techniques et financière : pose de châssis plus haut que prévu initialement dans le hall d'entrée des salles de spectacles, pose de gardes corps vitrés plus haut que prévu initialement dans le conservatoire à la demande de la CPS, création d'un studio d'enregistrement avec baie vitrée acoustique dans le conservatoire à la demande de la CPS

Moins value :

- Coût du scellement des huisseries par Demathieu Bard après réalisation des voiles en béton car retard de livraison des portes à bancher par Sogefi
- Diverses modifications figurant au devis notifié par ordre de service n°08 du 31 mai 2017

Coût total + 82 298,91 € HT

Lot 4

R.A.S.

Lot 5

Plus values :

- Peinture en noir des armoires électriques de la régie de l'auditorium suite à la création d'une régie dite « ouverte » à la demande de la CPS,
- Fourniture et pose d'un nouveau grill de scène dans la salle de spectacle du colombier,
- Fourniture et pose de planchers techniques dans les régies du cinéma et de l'auditorium

Coût total + 37 365,69 € HT

RÉSUMÉ

Le total coût travaux de l'opération de création du pôle culturel est de 9 181 247,97 € HT.

Le total des avenants présenté à la CAO du 1^{er} juin 2017 a été de 492 375,54 € HT. Cela représentait une augmentation de 5,36%.

Le total des avenants présenté à la CAO du 19 septembre 2017 est de + 138 118,74 € HT soit un total cumulé de 630 494,28 € HT, soit un total de + 6,87% du coût des marchés de travaux de base.

Les membres de la CAO, réunis le 19 septembre 2017, ont émis un avis favorable sur le montant total des avenants.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE POLE SOLIDARITÉS

9. Transfert de l'autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Verrières-le-Buisson (43 places) à l'association TRIADE91.
(Rapporteur : Madame Elisabeth ROQUAIN)

Mme ROQUAIN : Nous avons délibéré pour rentrer au conseil d'administration de TRIADE 91, ceci a été validé par le conseil d'administration et par l'assemblée générale le 12 octobre, nous sommes donc actuellement au conseil d'administration. Je vais vous demander l'autorisation du transfert du service de Soins Infirmiers de Verrières à l'association TRIADE91. Dans ce cadre de projet de rapprochement du SSIAD avec l'association, nous devons demander à l'ARS de nous faire le transfert de nos 43 lits.

Nous avons été accompagnés par un cabinet qui est GERONTO'Services qui a travaillé avec l'association TRIADE, le SSIAD et Monsieur le Maire pour mettre à plat ce transfert.

Le rapprochement des deux services se réalisera par un transfert avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018. L'autorité compétente pour le SSIAD est l'ARS, le conseil municipal doit délibérer sur la décision de transfert du SSIAD et formuler la demande de transfert d'autorisation auprès de l'ARS. Cette demande sera accompagnée par la décision du conseil d'administration de TRIADE qui aura lieu le 30 novembre.

(Lecture du rapport de présentation)

Dans le cadre du projet de rapprochement du SSIAD de Verrières-le-Buisson avec l'association TRIADE91, le Conseil municipal du 26 juin 2017 a validé l'adhésion de la ville à l'association TRIADE91.

Le cabinet GERONTO'Services, retenu le 19 juin 2017 pour accompagner les structures dans ce projet de rapprochement, a réalisé un diagnostic afin d'étudier la faisabilité du projet et a produit, à cette fin, un rapport d'étude d'opportunités.

Celui-ci, présenté à l'ensemble des équipes (gouvernances et salariés pour TRIADE91 ; élus et agents pour la Ville) les 21 et 22 septembre 2017, expose les modalités du rapprochement :

1- Le transfert de l'autorisation :

Le rapprochement des deux services se réalisera par un transfert d'autorisation de fonctionnement du SSIAD de Verrières-le-Buisson au SSIAD de TRIADE 91 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

L'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise que le transfert « *ne peut se faire qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée qui assurera la publicité de cette décision dans la forme qui lui est applicable pour la publication des actes et décisions à caractère administratif* ».

L'autorité compétente pour les SSIAD est l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS).

Ainsi le Conseil municipal doit délibérer sur la décision de transfert des 43 places du SSIAD de Verrières-le-Buisson puis formuler sa demande de transfert d'autorisation auprès de l'ARS. Cette demande sera accompagnée de la décision du Conseil d'administration de TRIADE 91 acceptant le transfert, du rapport d'étude et du projet de service commun. Ces éléments permettront à l'ARS de s'assurer de la pertinence du projet aux regards de ses orientations et ainsi de prendre une décision.

L'accord de l'ARS, le cas échéant, sera formalisé par un arrêté de cession et de transfert d'autorisation.

2- Le transfert des agents du SSIAD de Verrières-le-Buisson

Les agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale (2 agents) seront mis à disposition de l'association TRIADE 91 par le biais d'une convention tripartite de mise à disposition.

Les agents non titulaires qui ont signé un contrat en CDD au SSIAD de Verrières-le-Buisson jusqu'au 31 décembre 2017 seront embauchés prioritairement par l'association TRIADE 91, conformément aux engagements pris dans le projet de service commun 2018-2023.

3- Modalités générales du rapprochement à valider par les deux structures

Dans le cadre du projet de rapprochement les structures s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- cession d'autorisation avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018,
- formalisation d'un projet de service commun adressé à l'ARS,
- continuité d'intervention sur les communes couvertes actuellement par le SSIAD de Verrières-le-Buisson,
- convention de mise à disposition des agents titulaires, formalisée par la mairie de Verrières-le-Buisson,
- embauche prioritaire des agents non titulaires de Verrières-le-Buisson sur les nouveaux postes d'aides-soignants,

- adhésion de la mairie de Verrières-le-Buisson au sein de l'association et désignation d'un administrateur au Conseil d'administration,
- absence de transaction financière, immobilière ou mobilière dans le cadre du transfert d'autorisation,
- consolidation du pilotage des services de TRIADE 91 (gouvernance et management),
- communication autour du projet en direction des instances décisionnelles (Conseil municipal, Conseil d'administration, Assemblée générale), de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des salariés et agents, des bénéficiaires et des familles, des partenaires (Infirmière diplômée d'état (IDE) libéraux de Verrières-le-Buisson).

L'association TRIADE 91, lors du Conseil d'administration du 12 octobre 2017, a validé le rapport d'étude d'opportunités, les axes stratégiques du projet de service commun ainsi que les modalités du rapprochement entre les deux SSIAD, telles qu'énumérées ci-dessus.

La commission sociale, réunie le 14 novembre 2017, a émis un avis favorable/défavorable.

Le dossier est consultable à la Direction générale.

Mme FOUCAULT : Je voudrais rajouter quelque chose : le CTP a vu le dossier cet après-midi et a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Je voudrais féliciter Élisabeth ROQUAIN ainsi que l'ensemble des services qui ont eu à se pencher sur ce dossier extrêmement délicat, c'est un peu un crève-cœur de se défaire de ce service municipal mais c'est une injonction de l'ARS qui nous l'aurait fermé de toute façon si on n'avait pas trouvé une solution de continuité à travers ce partenariat. Avec ce dispositif on garantit aux Verriéroises et aux Verriérois qui en bénéficient de continuer à en bénéficier, avec un environnement professionnel pour les agents mis à disposition, ils sont mis à disposition, ils ne sont pas transférés, ce qui sera probablement plus constructif pour eux, avec des professionnels venus d'horizons différents, il y a une unité qui travaille avec des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ce qui n'était pas notre cas. Ce sera une diversité d'acteurs qui sera encourageante pour leur propre formation professionnelle, et on peut même imaginer dans un moyen terme que lorsque l'ensemble de cet attelage aura pris ses marques, on pourra avoir sur Verrières plus de ressortissants qui seront accompagnés dans leurs difficultés de santé avec ce nouveau dispositif.

Donc d'un mal on le transforme en bien pour la santé des Verriéroises et Verriérois, et bravo pour cela.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais faire une intervention qui insistera sur l'aspect crève-cœur et au-delà de l'aspect sentimental appellera les choses par leur nom : ce qui se passe, c'est que nous sommes contraints de fermer notre SSIAD par décision de l'ARS, que cette contrainte aboutit de fait à une privatisation, il faut appeler les choses par leur nom puisqu'une association de ce type est en réalité une association de droit privé, et si certes nos agents titulaires sont mis à disposition et donc ne perdent rien de leur statut actuel, il n'en est pas de même pour les agents non titulaires puisque Verrières est capable dans le but de fidéliser ses agents contractuels de leur offrir un système indemnitaire et des primes favorables, système qu'ils vont perdre s'ils rejoignent Triade, ce sera une perte de 200 € par mois environ d'après les informations qu'on a eues en commission sociale.

Ce sont les raisons pour lesquelles je n'ai pas voté favorablement en commission. Les arguments de l'Autorité Régionale de Santé, il faut en parler, pour fermer le SSIAD de Verrières, ne sont certes pas des arguments ridicules : le fait que notre service était trop petit aboutissait à une surcharge de travail par certains côtés inacceptable pour certains des agents. En même temps le principal problème c'est le recrutement, actuellement le SSIAD de Verrières va jusqu'au 31 décembre, il a sept postes ouverts et sur ces sept il n'y en a jamais eu pratiquement plus de cinq réellement occupés.

Mme ROQUAIN : En ce moment ils sont quatre.

M. GRISSOLANGE : Je parle des contractuels.

Mme ROQUAIN : Ils sont quatre actuellement.

M. GRISSOLANGE : Ils sont quatre, c'est l'argument principal avancé par l'ARS. L'idée selon laquelle parce qu'on passera par une structure plus grande ces difficultés de recrutement seront résolues est une idée séduisante au premier abord mais si l'on prend un peu de recul, on se rend compte que le plus probable, c'est que dans quelque temps, quelques années dans le cas le plus favorable, le SSIAD de TRIADE sera à son tour jugé trop petit et donc sera regroupé dans un machin encore plus gros et donc encore plus loin du terrain ; et si on espère tous que le service aux personnes âgées existera à ce niveau-là, on peut aussi craindre que ce ne soit pas le cas. Il me semble que cela ne relève pas de notre assemblée, nous savons ce que peut faire une Ville, elle le faisait déjà en offrant ce système de primes dont je parlais qui permettait de fidéliser les agents contractuels, ils étaient en CDD pour un an certes mais la plupart d'entre eux étaient repris aussitôt sur un CDD d'un an l'année d'après, c'était une manière de les fidéliser tout en ne leur offrant pas un CDI, ce qu'une collectivité publique ne peut pas offrir.

Donc l'inconvénient de ce système saute aux yeux. Tant que la Nation et ses représentants - et cela ne relève pas de la Ville de Verrières sauf à la marge - n'auront pas décidé que les personnes âgées qui sont proches de nous et que nous serons tous bientôt, pour la plupart d'entre nous en tout cas et les autres plus tard, tant qu'ils n'auront pas décidé que ces personnes âgées méritent d'être suivies et soignées, avoir des infirmiers, des aides-soignantes et aides à domicile de qualité, tant que cela ne sera pas décidé et que l'argent ne sera pas mis en face, et tant qu'on n'offrira pas à ces travailleurs dont nous avons besoin des salaires corrects, une carrière correcte et des conditions de travail correctes, le problème se reposera de temps en temps.

À mon avis donc cette opération, qui très certainement va être votée, n'est pas une solution et pour cette raison je voterai contre mais je ne me fais pas d'illusions sur le fait qu'elle sera approuvée.

M. YAHIEL : Dominique a fait allusion au début de son propos à la situation des CDD, elle ne me paraît pas très claire. On évoque une possibilité d'embauche prioritaire mais en droit une embauche prioritaire ne veut pas dire grand-chose. Est-ce qu'il y a un accord pour la reprise du personnel comme on le fait en pareilles circonstances entre une collectivité et une association ou deux associations ? Ou est-ce que c'est une possibilité qui est laissée ouverte et qui pourrait déboucher soit sur le fait qu'un certain nombre d'entre eux soient repris, soit sur le fait qu'ils ne le soient pas. En clair, est-ce qu'il y a un risque aujourd'hui qu'ils ne le soient pas ?

Mme ROQUAIN : Les personnes qui sont en CDD finissent au 31 décembre et seront auprès de TRIADE réembauchées en CDI.

M. YAHIEL : Elles ont la garantie d'être reprises ?

Mme ROQUAIN : Oui, si elles le souhaitent, elles seront reprises en CDI. Nous, nous avons 43 lits, eux ont 80 lits sur Triade, ce qui fait un total de 123 lits. TRIADE intervient sur le territoire de la CPS, c'est l'association qui nous paraissait la plus fiable pour travailler avec nous, surtout qu'ils ont une équipe Alzheimer qui intervient sur Verrières, nous sur Verrières nous n'avons pas d'équipe Alzheimer, c'est l'équipe TRIADE qui intervenait déjà sur Verrières ; et ils ont aussi plus de personnel, ils ont des ergothérapeutes, du personnel autre que ce qu'on pouvait offrir, je pense que ce sera bien pour nos bénéficiaires.

M. FOURNIER : Tout en soulignant et en remerciant du travail fourni par Élisabeth sur ce dossier, on rejoint la position de Dominique GRISSOLANGE, non pas par rapport à une obligation de sortir mais par rapport à l'analyse globale sur cette situation, et donc on s'abstiendra.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 28 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.)

M. le Maire : Nous arrivons au terme de notre ordre du jour, vous avez eu sur table les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession, avez-vous des questions ? (Non).

- N°165 Signature du lot n°2 (papier de reprographie) du marché public relatif à la fourniture d'articles de papeterie de la commune avec la société LYRECO pour un montant annuel compris entre 3 000 € et 14 000 € HT,
- N°166 Signature d'un marché public n°1005 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du passage du village avec la société TECHNI'CITE et la société ATELIER HORIZONS,
- N°167 Contrat entre la Ville et la société THYSSENKRUPP pour l'entretien préventif et curatif de l'ascenseur situé à la Maison Vaillant, pour un montant de 2 835 € TTC,
- N°168 Convention avec le Foyer de Vie « L'Alliance » pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 06 au 11 octobre 2017,
- N°169 Signature du lot n°1 (fournitures de bureau) du marché public relatif à la fourniture d'articles de papeterie de la commune avec la société LYRECO pour un montant annuel compris entre 3 000 € et 15 000 € HT,
- N°170 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Temps pastel – L'agence des Magiciens SAS, pour la représentation du spectacle « Antonio en close up » et « Phénoménaliste » le mardi 09 janvier 2018 à 20h30 à l'Espace Bernard MANTIENNE, pour un montant de 9 495 € TTC,
- N°171 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec La Compagnie L'allégresse du pourpre, pour la représentation du spectacle « Un safari arctique » le samedi 09 décembre 2017 à 18h30 au Moulin de Grais, pour un montant de 1 000 € TTC,

- N°172 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 06 novembre 2017, pour un montant de 465 € TTC,
- N°173 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 09 novembre 2017, pour un montant de 465 € TTC,
- N°174 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 16 octobre 2017, pour un montant de 465 € TTC,
- N°175 Signature d'un marché public n°1003 relatif à la mise à jour et à la réalisation des Diagnostics Techniques Amiante des bâtiments communaux avec le mandataire D-PRO pour un montant de 8 610€ TTC,
- N°176 Signature de la convention de prestation de service entre la Ville et l'Unité Mobile de Premiers Secours et d'Assistance UMPSA 77 pour le cross des écoles le mardi 17 octobre 2017 pour un montant de 500 € TTC,
- N°177 Convention entre la Ville et AFTRAL pour une formation prévue du 20 au 24 novembre 2017 pour un montant de 3 900 € TTC,
- N°178 Signature d'un contrat de maintenance pour les produits Requiem, Alto, Adagio, Mélodie avec la société ARPEGE pour un montant de 4 802,83 € TTC,
- N°179 Convention avec l'Institution « Notre Dame de l'Assomption » pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral,
- N°180 Signature d'un contrat de vente pour la conception et la réalisation d'un spectacle avec l'Association Why Note, pour la représentation du spectacle de Blues et Boogie les 19 et 20 janvier 2018 à 21h00 à l'Espace Bernard Mantiene, pour un montant de 11 605 € TTC,
- N°181 Signature du lot 1 (solution de billetterie cinéma) et du lot 2 (solution de billetterie spectacle) pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'une solution de billetterie informatisée cinéma et spectacle pour l'Espace Bernard Mantiene, pour un montant de 31 546,80 € TTC pour le lot 1 et 4 506 € TTC pour le lot 2,
- N°182 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Minuit Zéro Une, pour la représentation d'une lecture brunch sur le thème « La culture du risque » le dimanche 19 novembre 2017 à 11h00 au Moulin de Grais pour un montant de 650 € HT,
- N°183 Conclusion d'un contrat d'abonnement à la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS-Achat avec la société AVENUE-WEB SYSTEMES pour un montant annuel de 637,94 € HT,

- N°184 Signature d'un contrat de maintenance pour l'infrastructure pabx et les terminaux du centre administratif avec la société FOLIATEAM pour un montant de 5 760 € TTC,
- N°185 Signature d'un contrat de maintenance pour une assistance technique sur les serveurs de la Ville avec la société GEMS, pour un montant de 4 110 € TTC,
- N°186 Signature d'un contrat de maintenance pour une assistance sur les systèmes de sauvegarde avec la société GEMS pour un montant de 1 257,60 € TTC,
- N°187 Signature d'un contrat de maintenance pour une assistance sur les systèmes de sécurités informatique avec la société GEMS pour un montant de 2 544 € TTC,
- N°188 Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique des progiciels Cegid Public Finances 150 avec la société CEGID PUBLIC pour un montant de 7 895,76 € TTC,
- N°189 Signature d'un contrat de prestation avec l'Association Procuste, pour la négociation et l'obtention des films aux meilleures conditions possibles pour le cinéma municipal pour un montant annuel de 4 000 € HT,
- N°190 Signature d'une convention avec un bénévole dans le cadre du dispositif Tremplin Citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département de l'Essonne,
- N°191 Signature d'une convention avec un bénévole dans le cadre du dispositif Tremplin Citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département de l'Essonne,
- N°192 Signature d'une convention avec un bénévole dans le cadre du dispositif Tremplin Citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département de l'Essonne,
- N°193 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL Arts et Spectacles Production, pour la représentation du spectacle « En Filigrane » le dimanche 14 janvier 2018 à 17h00 à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 5 275 € TTC,
- N°194 Signature d'un contrat pour la fourniture du lien principal SDSL 4 Mbps à débit garanti, routeur inclus avec la société SEWAN pour un montant de 8 064 € TTC,
- N°195 Convention de formation entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 09 décembre 2017 pour un montant de 465 € TTC,

- N°196 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le groupe 3.5.81 pour la représentation du spectacle « Tête de Linotte » le mercredi 14 mars 2018 à 10h et 15h00 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 4 642 € TTC,
- N°197 Signature avec la société LENOVO d'un contrat pour l'extension de garantie sur le serveur IBM X3650-7979 SN 99MC235 pour un montant de 336 € TTC,
- N°198 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 03 février 2018 pour un montant de 465 € TTC,
- N°199 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue du 20 au 21 novembre 2017 pour un montant de 420 € TTC,
- N°200 Signature d'un contrat de maintenance avec la société ESSONNE CONSULTANTS pour le logiciel des demandes de logement pour un montant annuel de 1 050 € TTC,
- N°201 Avenant à la convention d'occupation privative des antennes relais installées dans l'église Notre dame de l'Assomption dans le cadre du transfert d'exploitation des antennes relais par la société BOUYGUES TELECOM.

Je vous donne rendez-vous au 18 décembre prochain.

Mme FOUCAULT : Avant que l'on se sépare, je vous donne les dates des prochains conseils municipaux : 18 décembre, 22 janvier, 17 mars, 9 avril, 28 mai et 25 juin. Nous n'aurons pas de conseil municipal en février comme tous les ans.

La séance est levée à 22h50.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.